numéro 173 - décembre 2014

Le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ain

entreprise & métiers

ARTINOV
CONCOURS 2014

Artinov 2014

La reconnaissance des lauréats n'a pas de prix !

Retrouvez-nous aussi sur www.cma-ain.fr

La chronique de l'Artisanat tous les lundis de 9 heures à 12 heures sur FC radio l'essentiel 97.6

Créateurs d'Entreprise

nous accompagnons vos projets

- Des outils adaptés à votre quotidien
- Un financement sur-mesure
- Nos solutions en matière de prévoyance

Tout savoir pour constituer son dossier de création ou de reprise d'entreprise et engager un partenariat financier.

N° Indigo 0 820 01 01 02

0,12 € TTC / MN

CIC

Parce que le monde bouge.

Lyonnaise de Banque - SA au capital de 260 840 262 € - RCS Lyon - SIREN 954 507 976

cic.fr

SOMMAIRE N° 173 - DÉCEMBRE 2014

ACTUALITÉ

4 à 5 Assemblée générale
6 à 7 Trophée Artinov 2014
8 à 9 Salon de la gastronomie

NOTRE OFFRE DE SERVICES

10 à 11 Accessibilité
12 à 13 Atouts numériques
14 à 15 Brevet de maîtrisse Pâtisserie
16 à 17 Forum création reprise

MÉTIERS À LA UNE

18 à 19 L'évolution des métiers de l'automobile

RÉGLEMENTATION SOCIALE & JURIDIQUE

20 à 23

OFFRES DE FORMATION

24 à 25 Formations

INFOPOINTCOM

26 à 30

Directeur de la publication : Pierre Cormorèche, directeur de la rédaction : Christian Ridet, secrétariat de rédaction : Catherine René, rédaction : Chambre de Métiers et de l'Artisanat, M&G Éditions - Chorégraphic.
Éditeur : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.
Crédit photo : www.phovoir.fr - M&G Éditions - Chorégraphic - Hervé Goyard
Composition : Hervé Goyard
Impression : Imprimerie Daniel Faurite. - Parution trimestrielle, tirage : 12 300 exemplaires - Distribution : Bourgogne Routage
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain :
102 BD ÉDOUARD HERRIOT - BP 123 VIRIAT - 01004 BOURG-EN-BRESSE CEDEX - Tél. 04 74 47 49 00
Tous les numéros peuvent être consultés sur le site www.cma-ain.fr

Pierre Cormorèche
Président

ÉDITO

SEUL, ON EST PARFOIS DÉMUNI, ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS !

2014 s'achève et restera une année « noire » particulièrement pour le secteur du bâtiment, victime des incohérences gouvernementales et de discours trop démagogiques.
Parallèlement, une économie nouvelle et parfois décoiffante s'installe dans le monde entier, et bien entendu en France, via les réseaux Internet : je loue ma maison, je covoiture pour me déplacer, je deviens taxi avec ma voiture personnelle, je coiffe à domicile, je suis salarié ou retraité et auto-entrepreneur, j'embauche un salarié détaché par le canal d'une structure étrangère. Face à ces nouvelles méthodes, l'entreprise dite « classique » est asphyxiée par des règles et des obligations abusives et onéreuses. La deuxième nouveauté est le compte pénibilité qui a pour conséquence de faire croire que le travail est pénible, venant s'ajouter à l'effet 35 heures.
L'Etat doit réagir très vite, d'une part en desserrant les contraintes appliquées aux vraies entreprises, d'autre part en fiscalisant ces nouvelles activités pour rétablir le principe d'égalité de traitement et de concurrence.
Nous avons rencontré, en décembre, Thierry Mandon, le secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification. Nous avons apprécié sa volonté évidente d'agir pour réellement simplifier la vie des entreprises.
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat reste à votre service pour aider chacun à regagner de l'activité : seul on est parfois démuni, ensemble on est plus forts !
Je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année 2015, santé pour vous et votre famille, espérance d'une activité soutenue et volonté de vaincre les difficultés.

Sincères amitiés
Le président
Pierre Cormorèche

Assemblée générale

Les réglementations au cœur des débats

De la simplification administrative à l'évolution de la loi Handicap, en passant par la situation alarmante du secteur BTP, l'inquiétude des élus donne une couleur particulière à l'assemblée d'automne de la Chambre de Métiers. Comme toujours, Pierre Cormorèche n'a pas sa langue dans sa poche.

La conjoncture économique très dégradée et la grande lassitude des élus face aux complexités administratives a donné un ton très particulier à l'assemblée générale d'automne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain. L'assemblée a débuté par le rapport moral du président qui demandait un véritable soutien aux investissements afin, notamment, d'assurer le maintien des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Le Préfet de l'Ain est ensuite intervenu alors que l'atmosphère était pesante. Celui-ci a mis en avant les efforts du gouvernement en faveur des entreprises avec le levier important qu'est le CICE, les allègements des charges sociales programmés, le plan de relance du bâtiment et aussi les simplifications prochaines comme la fiche de paie. Le haut fonctionnaire n'a pas éludé la nécessité de remise à plat de normes abordant notamment certains excès de la loi handicap sur l'accessibilité des établissement recevant du public (EPR), des bâtiments d'habitation, de la voirie et des espaces publics.

Dans les commissions qui préparent les réglementations, y a-t-il des gens de terrain, des artisans ?

La mécanique est grippée

Les réactions des élus ne se sont pas faites attendre avec des témoignages empreints de sincérité, traduisant le ressenti des entreprises artisanales. Yann Poncato, en particulier, se pose la question de l'implication des artisans et des gens de terrain dans le cadre des commissions qui préparent les réglementations. Il cita l'exemple de la Suisse voisine où le dialogue s'établit systématiquement en amont. Sur le plan économique, l'élu rappelle que la visibilité s'est réduite de moitié dans le bâtiment. « *Les blocages des institutions sont-ils psychologiques ou matériels ? Un banquier, par exemple, ne se satisfait plus du bilan de l'entreprise, mais demande ses prévisions sur plusieurs années ! La mécanique est grippée…* » Pour Vincent Gaud, vice-président, « *il y a de la retenue partout. On a l'impression que l'État simplifie, mais on nous en rajoute ailleurs. Par exemple, avec la loi Hamon et la pénibilité* ». Sans taire la réalité de certains groupes de pression ou d'influence (lobbies), le préfet avance que les normes peuvent être mal comprises.

Le ressenti général traduit aussi l'exaspération. « *Nous défendons des valeurs, mais dans cette politique, on a du mal à s'y retrouver*, lance Eric Menand, au regard de la dégradation brutale de l'activité dans le bâtiment. *Pour le moment, on se voit tous dans le trou. On va bientôt voir le bâtiment dans la rue. C'est dommage qu'on soit écouté, mais pas entendu !* »

Des actions concrètes attendues

Sur le plan de la mise en accessibilité des commerces et ERP, la demande va à davantage de souplesse, en témoigne Geneviève Bernard pour son salon de

coiffure de 37 m² : « *Entre les fauteuils roulants manuels, les fauteuils électriques, combien de bacs amovibles faut-il ? J'ai dû abandonner le montage du dossier de demande de dérogation.* » Á la tribune, Françoise Despret insiste à son tour sur les besoins d'actions concrètes pour les artisans des travaux publics et paysagers. « *On a l'impression que nos collègues agriculteurs, qui cassent, sont entendus… Nous ne savons plus quoi répondre à la profession...* » Le préfet se dit à l'écoute des artisans, mais estime qu'une solution doit pouvoir être trouvée comme au sein d'une famille. « *J'attends des entreprises qu'elle me fassent remonter leurs difficultés.* »

Clou de l'assemblée générale, l'annonce de l'action intitulée « *PME & TPE cadenassez. Libérez nos entreprises* » commune à la CGPME*, au Medef* et à l'UPA*. La mobilisation du 1er au 5 décembre dans toutes les grandes villes de France souhaitait faire la démonstration de la nécessité de répondre concrètement aux difficultés des entreprises.

A comme Apprentissage et Artinov

Pour Pierre Cormorèche, seul un regain d'activité peut sauver les professions artisanales. Le président appelle de ses vœux « *un vrai bouleversement en matière de simplification* ». Mais les échanges avec le préfet ne doivent pas occulter le travail réalisé par les collaborateurs de la CMA au service des artisans. Pour alléger le climat ambiant, passé le rapport de Pierre Girod sur la formation professionnelle, Françoise Galland, directrice de la formation, ajoute : « *En matière d'apprentissage, chaque fois que nous avons besoin d'une entreprise, nous rencontrons toujours un écho favorable pour les jeunes* ».

Autre sujet de préoccupation communiqué par le président : l'aboutissement des réformes territoriales et la répartition des compétences, qui devrait se discuter en début d'année. « *Je souhaite vivement que le Gouvernement n'oublie pas les réseaux consulaires et redéfinisse le rôle de chacun.* » 2015, année d'élections, exaucera-t-elle ce vœu ?

**Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; Mouvement des entreprises de France ; Union professionnelle des artisans*

Accessibilité

La réglementation évolue avec les Ad'AP

Depuis septembre 2014, tous les établissements recevant du public, non accessibles au 1er janvier 2015, doivent s'engager à déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Pour mieux connaître ces Ad'AP, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie met en ligne des outils :

- un guide synthétique d'informations sur les agendas d'accessibilité programmée : **www.developpement-durable.gouv.fr / Guide synthétique**
- un guide pratique pour rendre ses locaux accessibles : **www.developpement-durable.gouv.fr / Accessibilité Guide professionnel**
- des fiches personnalisées présentant les informations demandées dans le dossier d'agenda d'accessibilité programmée, le lieu de dépôt du dossier et la durée maximale des agendas : **www.developpement-durable.gouv.fr / Kit de communication**

> Voir également article en pages 10 et 11

Au fil des autres sujets

12 268 entreprises artisanales en 2014

Le département de l'Ain enregistre un nombre croissant d'artisans en 2014, mais les petites entreprises structurées s'appauvrissent. En 2014, le nombre d'entreprises artisanales en activité est de 12 268, contre 10 190 en 2009.
Sur les 2 078 structures supplémentaires, 1 889 ont un statut d'auto-entrepreneur.

Les règles d'installation changent en 2015

La loi du 18 juin 2014 va modifier en profondeur les règles d'installation des futurs artisans et auto-entrepreneurs en 2015. Les mesures concernent le renforcement du contrôle de la qualification professionnelle pour l'immatriculation au répertoire des métiers. L'immatriculation et le stage de préparation à l'installation deviennent obligatoires pour les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale.

Un partenariat renforcé avec la

Pierre Cormorèche se félicite du travail réalisé avec la Sogepea pour les Salons de l'habitat et de la gastronomie. Il souligne, l'importance que les chambres consulaires puissent continuer à accompagner les entreprises qu'elles forment sur le plan commercial. Quant au Fonds d'aide du Conseil général pour les primo-exposants, il se réjouit que l'action perdure pour la pérennité des entreprises sur le territoire. Au moins cinq entreprises seront accompagnées lors du nouveau Salon Autrement fin janvier 2015, dédié au bien-être, aux savoir-faire alimentaires et à l'habitat durable.

Philippe Roux, Jérôme Jaccon, Nicolas Tonin et Jean-Luc Caron

Artinov 2014

La reconnaissance des lauréats n'a pas de prix !

Beaucoup de soleil dans l'eau froide. En ces temps de morosité chronique et dans la foulée d'une assemblée générale ponctuée d'incertitudes, la remise des Trophées Artinov 2014 a été une parenthèse souriante, amicale, rassurante aussi. L'innovation est un remède contre le pessimisme. Vingt-deux ans après sa création, le concours reste une belle histoire et une belle fête de famille.

Charité bien ordonnée commence par soi-même, dit le proverbe. Les lauréats de l'édition 2014 ont, sans se concerter, décerné un prix spécial hors concours à la Chambre de Métiers de l'Ain. Tous ont eu des propos pleins de reconnaissance pour ses services dans les films qui présentaient leur entreprise et leur innovation. Pas des propos de circonstance pour rendre la monnaie du prix, mais des propos de prix qui profitaient de la circonstance…

Recherche de financements, conseil pour le dépôt de brevets, montage des dossiers, mise en réseau des compétences : les services « font du bon boulot », ont dit unanimement les lauréats désireux de partager leur succès avec leurs collaborateurs, leurs proches et leurs interlocuteurs à la CMA.

L'hommage allait en particulier à Didier Lemaire, Monsieur Innovation de la Chambre et co-animateur de la cérémonie de remise des Trophées. Il a mené cette 21e édition avec maestria en suivant un fil conducteur solide : la continuité, incarnée par les parrains qui transmettent le flambeau et remettent le trophée au lauréat. La continuité qui pousse les inventeurs à développer leurs innovations, celle qui rend les gènes de l'innovation héréditaires, celle qui réunit les chefs d'entreprise imaginatifs et contagieux. Chaque trophée illustrait un aspect essentiel de l'innovation : la connaissance du terrain (Fluidi Chape), la maîtrise technique (IDR Environnement), l'animation d'équipes (Plastiques Paillard) et la technologie au service de l'audace (Bestone).

L'édition 2014 a eu la main heureuse en valorisant la CMA de l'Ain pour ce travail de longue haleine et cette remise de prix particulièrement sympathique.

PRIX INNOVATION PRODUIT

La victoire en équipe

Plastiques Paillard (Jean-Luc Caron)
www.arctrap-asso.com

Innovation : Arc'TRAP, lanceur de disques cibles pour l'archerie de loisir

Mobilité de la tête et de l'esprit : Rolland Paillard reste jeune et garde une belle maturité d'entrepreneur également partagée ce soir-là avec son parrain, Thierry Delaunay, déjà trophées Artinov en 1999 et 2001. L'un et l'autre ont vendu leur entreprise, mais continuent leur quête d'innovation. L'ancien patron d'Harmony Signalétique à Lagnieu se passionne désormais pour le marquage luminescent dans les matériaux, (le béton, les plastiques, les peintures...).

Inventer en équipe peut être ludique, aussi ludique qu'envoyer avec un arc une flèche dans une cible en mousse propulsée par une machine futée à 15 m. C'est le principe de l'Arc'Trap, un lanceur issu d'une équipe composite dans ses talents et unie dans la motivation. Et en plus, ça marche : 50 machines déjà vendues dans le monde entier.

PRIX INNOVATION MÉTIER

Les chantiers de l'innovation

Fluidi-Chape (Jérome Jaccon et Frédéric Page)
www.fluidi-chape.com

Innovation : Screed light System

David Genevois est l'inventeur d'un boîtier de raccordement plastique que l'on met en place avant de couler une chape. Une idée simple pour ce plombier chauffagiste de Civrieux qui continue d'inventer. S'il a gardé son métier, c'est pour rester en contact avec la réalité des chantiers. *« Les bureaux d'études en sont trop éloignés et ont, de ce fait, des difficultés à innover. »*

C'est lui qui a remis le trophée à Jérôme Jaccon et Frédéric Page qui ont eu l'idée d'intégrer de la fibre optique dans une chape fluide. Ils ont eu l'occasion de croiser Davis Genevois sur un chantier, mais Artinov les a réunis, montrant ainsi qu'il y avait proximité dans la démarche et l'inventivité.

Souhaitons à Screed Light System de connaître la même réussite que les boîtiers de raccordement. L'innovation de la petite entreprise de Guéreins est pleine d'avenir tant en matière de signalétique qu'en décoration 4e dimension.

PRIX INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Une affaire de famille

IDR Environnement (Hugo Delcourt et Philippe Roux)
www.id-r.eu

Innovation : NPH 500, bloc autonome de traitement de l'air par photo-catalyse et nébulisation

Philippe Roux a passionné son auditoire en expliquant les bienfaits de ses appareils et les méfaits des infections nosocomiales qui tuent encore dans les hopitaux français. Avec lui, tout devient simple et les innovations d'IDR limpides : ses systèmes de traitement de l'air peuvent assurer la salubrité et le bonheur de l'humanité.

L'ingénieur n'a pas caché que la bonne santé de l'entreprise de Lagnieu était liée aussi à son caractère familial. Un aveu et un optimisme qu'a partagé le jeune parrain Julien Simplex qui a pris la suite de son père (lauréat Artinov en 2013) et qui continue lui aussi d'innover. C'est étonnant comme la maîtrise technique peut être génétiquement partagée en famille ou en équipe, surtout quand le chef est charismatique.

PRIX INNOVATION PROCESS

Des innovateurs petits mais costauds

Bestone (Nicolas Tonin)
www.bestone-france.com

Innovation : module infusion de la machine à café Ékoh de Malongo

« L'innovation n'est pas réservée aux grandes entreprises. Les TPE et les PME font preuve de beaucoup de talent » a constaté Emmanuelle Perdrix, marraine du 4e prix. Elle dirige une PME familiale, Rovip, et préside Alizée Plasturgie Rhône-Alpes, laboratoire d'idées et de formation de la filière. Il n'empêche, Nicolas Tonin a encore une fois bluffé son monde en mettant au point cette cafetière 100 % française, à 99,99 % sans métal, à 99,98 % produit du génie oyonnaxien, à 99,97 % engendrée par la technicité de ce spécialiste de la micro-pièce plastique. Un must ! Bestone est un David capable de pactiser avec un Goliath pour souffler un marché à un concurrent 100 fois plus grand que lui. Pierre Cormorèche ne cachait pas son plaisir de voir une entreprise de la Plastics Vallée (et un élu de la Chambre) figurer au palmarès et recevoir les félicitations d'une chef d'entreprise respectée.

L'innovation chiffres à l'appui

Beaucoup de chiffres ont été cités durant cette remise de prix. Un bouquet qui donne des couleurs à l'inventivité.

- Le boîtier en plastique qui s'insère dans la dalle en béton (Artinov 2010 décerné à Ain Corporation) a été vendu à 130 000 exemplaires.

- L'arc en plastique mis au point par Rolland Paillard (Artinov 2004) s'est vendu à 100 000 exemplaires, avec une percée récente et étonnante sur le marché américain (50 000 unités).

- Précision donnée par Julien Simplex qui a succédé à son père Bernard à la tête de Simplex Froid (Artinov 2013) : sur dix sociétés présentes en Chine pour vendre des machines à faire du pain, sept sont françaises.

Salon de la gastronomie

Neuf entreprises accompagnées

Du sucré, du salé… le thème retenu pour le Salon de la Gastronomie a attiré les foules. Un peu comme s'il y en avait pour tous les goûts. Record de fréquentation battu (le thème du chocolat en 2012 n'a pas fait autant recette) : plus de 21 000 entrées. Il faut dire que l'édition 2014 a mis beaucoup d'atouts de son côté : le beau temps qui donnait envie de sortir, une " plage " de cinq jours, dont un lundi pris en tenaille, un programme alléchant…

Dès l'entrée, les visiteurs ont découvert un accueil plus ouvert et des halls plus propices à la visite, malgré l'affluence. Le hall A a été un bel écrin pour recevoir les stands des organisations professionnelles, les entreprises invitées par la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture qui mettait une nouvelle fois en avant les Saveurs de l'Ain. Avec son écran géant et ses tentures, l'espace de démonstration et de concours a "aimanté" beaucoup de visiteurs. Corine Hémery, qui coordonne pour la CMA la présence des organisations professionnelles et des entreprises, a été rassurée par la qualité de l'accueil et de l'ambiance. « *Comme à chaque édition, il faut souligner les mérites des professionnels qui participent, surtout le samedi et dimanche, car ils doivent se partager entre magasin et stand. Dans les points positifs, il faut souligner la volonté partagée de promouvoir les vrais produits. Les entreprises invitées par la CMA apprécient de se faire connaître ou de retrouver leurs clients. Les organisations professionnelles ont joué le jeu du sucré/salé, avec une mention particulière pour les binômes pâtissiers/restaurateurs qui ont bien fonctionné. Je constate que la satisfaction est générale.* »

Autre initiative réussie : la deuxième édition du Salon Locapro qui s'est tenu le lundi au rez-de-jardin. L'idée en revient à l'association des Cuisiniers de l'Ain qui veut que professionnels des métiers de bouche et restaurateurs rencontrent des producteurs et artisans locaux chez qui s'approvisionner en circuit court. 28 entreprises ont échangé leur carte de visite avec près de 250 professionnels. « *La Chambre d'Agriculture invite les chefs de cuisine de la restauration collective ; la CMA invite les artisans* », explique Corine Hémery.

Grâce à un partenariat avec la SOGEPEA et au soutien du Conseil général de l'Ain, neuf jeunes entreprises ont bénéficié d'un accompagnement de la CMA01 sur cette édition.

Fabien Picard, fromager affineur à Bourg-en-Bresse

www.le-fromager.fr

« C'est la première fois que je quitte mon magasin de l'avenue Alsace-Lorraine pour participer au Salon de la gastronomie. Je suis heureux d'aller à la rencontre des gens, des connaisseurs et de mes clients avec des produits qui sortent de l'ordinaire mais qui s'adressent à tout le monde. Ma spécialité, mon savoir-faire artisanal, c'est bien sûr l'affinage que j'ai appris lorsque j'étais fromager. »

Bérangère Neufcœur, confiseur à Aranc

www.confiserieneufcoeur.com

« J'ai choisi de me reconvertir en devenant " repreneuse " d'une activité qui allait disparaître et je poursuis la tradition du bonbon fondant du Bugey. Je suis très contente de tous ces contacts. Les gens découvrent le fondant. Ils sont très sensibles à tout ce qui l'entoure : le miel, les plantes, notre implantation sur le plateau d'Hauteville, le respect de la nature avec des produits sans colorants ni conservateurs. »

Alain Deronzier, pâtissier chocolatier à Bourg-en-Bresse

www.ain-delice.fr

« C'est la quatrième fois que nous sommes présents au Salon de la gastronomie ; nous sommes mieux organisés, d'autant que nous devons nous dédoubler pour être aussi au magasin. Nous avons beaucoup mis l'accent cette année sur la communication. Le Salon contribue lui aussi à mieux nous

faire connaître, à retrouver notre clientèle dans un autre cadre. C'est aussi un moyen de faire découvrir nos spécialités. »

Mickaël Nomézine, créateur de saveurs à Montceaux

« Le salon ? Nous sommes super contents d'autant que c'est la quatrième fois que nous venons présenter nos saveurs provençales. Nos assiettes apéro, nos tapenades et nos olives ont beaucoup de succès. Nous retrouvons beaucoup de clients qui nous ont connu sur les marchés, sur d'autres salons ou ici. Nous voulons les fidéliser avec de bons produits. C'est vrai aussi que sans la Chambre, nous ne serions pas là. »

Gelateria Rosario, glacier à Saint-Étienne-du-Bois

« Je dis que je suis de Saint-Étienne-du-Bois, mais en fait, les gens me voient partout, sur les marchés de Bourg le mercredi et le samedi, le dimanche aux Vennes où il y a beaucoup de monde. Je suis en activité depuis deux ans et c'est la deuxième fois que je viens au Salon. Vous dites que ce n'est pas un temps à manger des glaces… Mais si, si : tout est bon ici ! »

Caroline Berthoux Ain des Sens

www.aindessens.fr

« Je retrouve le salon avec plaisir puisque j'y suis venue déjà une fois. Je diffuse mes kits de préparation, mes biscuits, mes pâtes à tartiner sur mon site, dans les épiceries, les chocolateries, les confiseurs et les traiteurs, mais ce que j'apprécie ici c'est le contact avec les clients, leur intérêt de plus en plus exprimé pour les produits locaux, le sans colorant, le naturel. Cette année, ça marche bien ; j'ai fait plus de ventes. C'est important pour ma jeune entreprise. »

Pierre Comte, chocolatier à Jasseron

« La Chambre de Métiers nous a encouragé à participer au Salon. C'est important d'y être pour la première fois, on s'en aperçoit. Nous élargissons notre zone de chalandise. Les gens sont sensibles à l'artisanat local. J'ai l'impression qu'ils s'approprient les produits quand ils sont bons. Notre parcours est atypique. Nous avons ouvert ce magasin il y a quatre ans, après vingt cinq années passées dans une chocolaterie renommée. Ici, on a l'impression de partager sa passion… et de très bons chocolats. »

Patrick Bourgeois, biscuitier à Tossiat

www.gaudelices.com

« C'est la quatrième fois que nous participons au Salon, essentiellement pour communiquer, pour montrer que nous sommes là. Le Salon ne s'est pas mal déroulé cette année. Il y a eu beaucoup de visiteurs dimanche, lundi et mardi, mais peu le samedi. Je pense qu'il y a encore un jour de trop. Ça mobilise des forces... Nous sommes bien sûr partants pour une prochaine édition. »

Damien Perruche, pâtissier chocolatier à Crottet

www.patisserieperruche.fr

« Comme je me suis installé en septembre 2013, j'ai besoin de me faire connaître. Je ne sais pas si j'aurais participé au Salon de gastronomie sans l'aide de la Chambre de Métiers, surtout pour la première fois. Son accompagnement est pertinent sur le plan financier tout d'abord. Et nous avons été bien placés sur l'espace d'exposition. Le bilan est très positif. »

Accessiblité

Rendre son établissement accessible

Pour faciliter la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain propose deux formes d'accompagnement.

Les membres de l'APF témoignent et «sensibilisent» lors des formations proposées par la CMA01.

CMA Ain

▶Sébastien Astier
▶Tél. 04 74 47 49 42
▶s.astier@cma-ain.fr

▶Corine Hemery
▶Tél. 04 74 47 49 41
▶c.hemery@cma-ain.fr

Direction départementale des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayer, à Bourg-en-Bresse

▶Tél. 04 74 45 62 37
▶ddt@ain.gouv.fr
▶www.ain.gouv.fr / Direction départementale des territoires

Le premier est individuel, sous forme de diagnostic accessibilité, avec une participation financière de l'entreprise limitée à 100 €. « *Nous nous rendons dans l'entreprise pour faire le point sur sa situation par rapport aux exigences réglementaires* », précise Sébastien Astier du service économique. *La durée du diagnostic varie de 1 heure à 2 h 30. Ensuite, le chef d'entreprise reçoit un rapport sur lequel il va pouvoir s'appuyer.* »

La seconde forme d'accompagnement est collective. Trois sessions d'une journée ont été organisées en 2014. « *Cette formation a été mise en place en 2014 pour aider un plus grand nombre d'entreprises à acquérir les compétences nécessaires pour mettre leur commerce en conformité avec la loi Handicap du 11 février 2005, actualisée en novembre 2014* (NDLR : lire page 5) ».

La matinée est centrée sur des informations techniques, qui dressent un parallèle entre les exigences réglementaires et les différents handicaps. Le début de l'après-midi concerne les démarches administratives. Puis interviennent des « sensibilisateurs » de l'Association des Paralysés de France (APF). « *Pour clore l'intervention, ils proposent aux stagiaires un parcours de mise en situation à la CMA. Très instructif !* »

Le coût de la formation est réduit à 28 € pour les chefs d'entreprise grâce au financement des Fonds d'assurance formation.

Enfin, l'accessibilité est un sujet abordé dans les stages préalables à l'installation. « *L'objectif est de sensibiliser les futurs chefs d'entreprises au fait qu'il faut avoir un commerce aux normes. Avec ma collègue Corine Hémery, nous répondons également aux questions des artisans par téléphone, sur rendez-vous.* »

Nos prochaines dates de formation

Dates	Lieux
Lundi 23 février 2015	Chambre de Métiers et de l'Artisanat 01 – Bourg en Bresse
Lundi 27 avril 2015	Maison des entreprises - Bellignat
Lundi 8 juin 2015	Chambre de Métiers et de l'Artisanat 01 – Bourg en Bresse
Lundi 29 juin 2015	La Pampa – Saint-Vulbas

Action de sensibilisation de l'APF

« Trois heures passées, c'est gagné ! »

Annick Marin, adhérente et élue au conseil départemental de l'APF, co-anime l'atelier proposé par la CMA.

Comment se déroule votre intervention ?

Nous sommes trois ou quatre bénévoles de l'APF porteurs d'un handicap à l'animer, de 14 h à 17 h. En 2014, nous sommes intervenus trois fois à la CMA. Nous expliquons la différence entre un handicap visible et invisible. Une série de clips vidéo illustre des scènes de vie. Puis, nous échangeons avec les chefs d'entreprise sur leur ressenti et nous témoignons à notre tour. Clou de notre intervention : ils sont invités à utiliser un fauteuil roulant sur un petit parcours. Ils testent un interrupteur, un affichage, une porte à ouvrir…

Comment réagissent les artisans ?

Au départ, ils ont beaucoup d'a priori. Certains ne sont pas très à l'aise. À la fin, lorsque nous débriefons la séance de mise en situation, ils dédramatisent et comprennent mieux les enjeux de la mise en accessibilité de leur établissement. En fait, ils se rendent compte qu'avec du bon sens et des petits aménagements, ce n'est pas compliqué. Trois heures passées, c'est gagné ! Ce que nous regrettons, c'est que trop peu de commerçants s'engagent dans cette formation. C'est dommage, car c'est très intéressant pour eux !

Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA)

« S'il y a une bonne volonté, nous ne sommes pas bloquants »

Thierry Abert, représentant départemental bénévole de l'APF, siège à la sous-commission départementale d'accessibilité.

Quel est le rôle de la (SCDA) ?

Dans l'Ain, elle se réunit deux fois par mois pour examiner les demandes d'autorisation de travaux dans les ERP, de dérogation aux règles d'accessibilité dans les bâtiments d'habitation, sur la voirie et sur les aménagements d'espaces publics. Siègent à la sous-commission des représentants des chambres consulaires, des hôteliers, de l'État, du Centre hospitalier Fleyriat, des établissements d'hébergement et la coordination handicap dont l'APF fait partie.

Que constatez-vous sur le plan de la mise en accessibilité ?

De plus en plus d'artisans montent des show-rooms, donc automatiquement ces espaces ouverts au public doivent être accessibles. Des garagistes aussi demandent à devenir accessibles. En commission, nous pouvons avoir jusqu'à 60 dossiers à examiner et passer une demi-heure sur un seul car il est monté avec un simple croquis par exemple. Nous demandons alors qu'il soit à nouveau présenté avec des modifications quinze jours après. Quand nous nous rendons compte qu'il y a une bonne volonté, nous ne sommes pas bloquants.

Que conseilleriez-vous aux artisans ?

Pour un magasin, opter pour du mobilier adapté et des cheminements débarrassés des obstacles pour une meilleure visibilité. Sur une succession de terrasses, il faut laisser le passage réglementaire de 1,40 m, du même côté. Si les artisans ont un doute, ils ont tout intérêt à contacter la DDT. Une personne du service peut se déplacer, donner un avis. L'APF peut également intervenir pour conseiller. L'objectif est bien d'éviter à l'entreprise d'engager des frais ou de mal les engager pour la mise en accessibilité de ses locaux.

Société dEEEco à Chaneins

« La formation m'a renforcée dans mes convictions »

Après treize ans d'expérience dans le second œuvre en tant que chargée d'affaires, Magalie Thiébault, 41 ans et mère de 5 enfants, a choisi de vivre de sa passion : le design et l'architecture. « *J'ai utilisé mon droit individuel de formation (DIF) pour effectuer un bilan de compétences. Ma propension pour les métiers de la médecine en est ressortie, avec un gros intérêt pour tout qui relève de l'ergonomie et une grande capacité d'écoute et d'empathie. La passerelle existait : la décoration et l'architecture d'espaces intérieurs*. »

Elle se forme alors dans une école d'infographie avec le Greta, obtient le titre de décoratrice d'intérieur en août 2013 et s'installe à Chaneins. « *À la Biennale du Design à Saint-Étienne sur le thème " L'empathie ou l'expérience de l'autre ", j'ai vécu une expérience très forte en fauteuil roulant électrique. Comme il me restait un quota d'heures avec le DIF, j'ai recherché une formation sur la loi Handicap en matière d'accessibilité, car je suis amenée à en parler dans le cadre de mes projets professionnels. Je l'ai trouvée à la CMA.* » Résultats : la décoratrice incite ses clients à prendre en compte l'accessibilité dès le début du projet d'aménagement. Avec son entreprise dEEEco (écoute, empathie, ergonomie), elle nourrit même le projet d'animer des ateliers pédagogiques sur le handicap. « *La formation m'a renforcée dans mes convictions. En discutant avec Annick Marin, j'ai découvert l'APF et le handicap en France. 18 % de la population sont concernés et 40 % avec les autres personnes rencontrant des gênes temporaires ou définitives dans leur milieu. Aujourd'hui, je sais que si nous sommes susceptibles de proposer un service à une personne valide, nous nous devons de proposer le même à une personne invalide. C'est fondamental. Il faudrait que les artisans en prennent conscience.* »

Atouts
Solutions gagnantes pour les artisans

Formation en groupe : 4 modules de formation (2 journées)

Communication
- Comment améliorer la visibilité de votre entreprise sur le web ?
- Que peuvent apporter les réseaux sociaux à votre métier ?
- Comment développer une activité de vente en ligne ?

Gestion
- Quelles sont les fonctionnalités des logiciels de gestion ?
- Comment les mettre en oeuvre dans votre entreprise ?

Équipement
- Quels sont les différents équipements numériques pour une TPE ?
- Comment mettre en place un système d'information ?
- Comment décrypter les offres des opérateurs télécom ?
- Comment sécuriser et organiser ses données ?

Boîte à outils
- Quels sont les outils (disponibles à coûts réduits ou gratuits) qui pourraient faciliter votre quotidien ?
- Quelles méthodes ou bonnes pratiques pour suivre votre projet informatique ?

Une demi-journée supplémentaire
Pour échanger avec d'autres entreprises participant à ce programme sur vos besoins, vos questions et vos expériences.

Accompagnement individuel 4 demi-journées
- Réaliser un état des lieux des outils numériques de votre entreprise
- Vous aider à mieux cibler vos besoins et à les prioriser
- Vous accompagner dans la mise en œuvre du projet dans votre entreprise

www.atouts-artisanat.com

Atouts numériques

Internet, Facebook pro… La CMA accompagne les entreprises

Visibilité sur Internet, e-commerce, gestion des stocks, relation client, sécurisation du système d'information, travail en réseau interne… Les attentes en matière d'accompagnement des très petites entreprises (TPE), de 1 à 10 salariés, restent fortes.

C'est le constat que dresse Hervé Goyard, responsable informatique et multimédia de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui anime le dispositif de formation Atouts numériques dans l'Ain, dans le cadre de l'appel à projet 2013-2015 lancé en Rhône-Alpes par la Région, l'Espace Numérique Entreprises (ENE), l'État et l'Union Professionnelle Artisanale.
La formation s'organise en deux journées collectives, quatre demi-journées en entreprise, et se conclut par un séminaire de 4 heures. Quinze entreprises ont été suivies en 2014, par sessions de 8 personnes. « *L'intérêt, c'est l'accompagnement personnalisé du chef d'entreprise, c'est presque du coaching* », rappelle Hervé Goyard aux côtés de son homologue de la CMA du Rhône, Laurent Meunier. Un autre groupe d'entreprises va suivre la formation de février à juin 2015.

N'hésitez pas à contacter la CMA01 pour participer au prochain groupe.

▶Hervé Goyard
▶Tél. 04 74 47 49 21
▶h.goyard@cma-ain.fr

Espace Numérique Entreprises

Atelier Baron à Vaux-en-Bugey

Visibilité impérative

« *J'ai créé mon atelier à domicile en janvier 2014. Il me fallait un minimum de visibilité pour pouvoir me faire connaître et commercialiser mes produits.* » Arnaud Baron, 36 ans, devenu artisan cadreur après 15 ans d'expérience industrielle au sein d'une grande entreprise, ne s'est pas porté candidat au dispositif Atouts numériques par hasard. « *La création d'un site Internet était impérative. J'ai élaboré un cahier des charges et prospecté des entreprises spécialisées, mais elles n'ont pas répondu à mes besoins.* » La formation a conquis ce passionné et pratiquant de vélo en compétition depuis 25 ans et de triathlon depuis 2009. « *J'ai pu formaliser mon site Internet qui est en ligne depuis septembre. L'objectif est de mettre en avant un savoir-faire artisanal.* » Photos et vidéos illustrent ses activités : étude posturale, fabrication, réparation-restauration, modification et montage de cadres et vélos sur-mesure en acier, inox et titane. « *Grâce à l'accompagnement d'Atouts numériques, le site bénéficie d'un référencement très pertinent. Tout seul, je n'en aurais pas été capable.* » Autre objectif de communication : être présent sur les réseaux sociaux (Facebook et Google+). « *Ça marche très bien ! J'ai réussi à créer un flux d'information interactive avec mes clients et futurs clients. C'était indissociable du site Internet.* » Arnaud Baron conclut : « *Le gros avantage d'Atouts numériques, c'est d'avoir été suivi par des spécialistes. On dispose d'un regard extérieur au niveau de l'informatique et de l'utilisation. Et il y a un bon équilibre entre demi-journées d'accompagnement individuel et réunions collectives, que j'apprécie car je suis seul dans mon atelier dix à quinze heures par jour.* »

Salon Audace Coiffure à Thoissey

Mieux utiliser les outils numériques

Antonia Martinez, 51 ans, est pour le moins atypique. Installée depuis 2010, l'artisan coiffeur obtient son brevet de maîtrise fin 2013 et se voit même attribuer un Trophée d'excellence. « *Début 2014, j'ai eu l'opportunité par la Chambre de Métiers de pouvoir monter un dossier pour le programme Atouts numériques. J'avais besoin de me faire connaître, d'exister sur Internet et d'apprendre à mieux utiliser les outils numériques.* » Quelques mois plus tard, l'objectif est atteint. « *La formation m'a permis de comprendre ce qu'est un site, comment il fonctionne, ce que l'on peut moduler, ce qu'est un nom de domaine. Nous avons travaillé sur le référencement également. Les explications sont simples et accessibles à une personne qui n'est pas experte en informatique.* » Côté organisation, journées collectives et individuelles ont été appréciées. « *Nous sommes accompagnés au cas par cas et sur le plan collectif, nous ne sommes pas tous au même niveau, mais nous pouvons nous enrichir d'idées ou les faire évoluer...* » Antonia Martinez compte désormais se prendre au jeu. « *Je vais avoir un œil sur mon propre site pour qu'il évolue dans le bon sens. Je vais pouvoir actualiser l'information et les photos. Il est quasi terminé et devrait être en ligne avant la fin de l'année. Et je vais certainement suivre une autre formation plus technique sur le plan informatique pour être plus à l'aise.* »

SARL AGH Bâtiment à Péronnas

Avoir une vitrine sur la toile

Georges Aghadjanian, qui co-gère l'entreprise familiale de maçonnerie AGH Bâtiment, a découvert le programme Atouts numériques alors qu'il concourait pour un prix Artinov. « *J'ai rencontré Véronique Perret qui m'a expliqué le dispositif. Je me suis inscrit, nous avons rempli le dossier et ma candidature a été validée.* » La première session de formation a lieu en juin. « *Nous avions besoin d'informer notre clientèle et d'avoir une vitrine sur la toile. Je voulais comprendre comment fonctionne un site Internet et l'univers numérique. Comme je ne maîtrisais pas les outils, je voulais apprendre à les utiliser ou à les concevoir moi-même. Nous avons le choix avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.* » L'artisan, en charge de l'activité administrative et commerciale de l'entreprise, avait déjà élaboré un cahier des charges pour confier la création du site Internet à un prestataire ou le concevoir lui-même. « *Hervé Goyard nous a aidés à le créer. Il est en cours de finition. Heureusement que la CMA est là ! Vu ce que proposent certains prestataires privés : le double ou le triple ! Et les services de la CMA s'adaptent aux contraintes de temps des professionnels. Ils donnent de bons conseils avec une vision sur notre secteur d'activité.* » Outre le référencement du site à réaliser, l'entreprise s'est dotée d'un outil d'analyse, d'une page Facebook Pro, de Google + et a ouvert un compte Twitter.

SARL Loisy Charpente à Viriat

Nous devons étendre notre clientèle

« *Il y a plusieurs années que nous projetions d'avoir un site Internet. J'ai participé à la réunion d'information sur les nouvelles technologies, organisée en juin 2013 par la CMA. C'est à ce moment-là que l'on nous a parlé d'Atouts numériques* », explique Maryse Loisy, secrétaire comptable de l'entreprise de charpente gérée par son fils Gaël. Début 2014, la création du site étant jugée impérative, Maryse Loisy s'inscrit au programme. « *Être présent sur le Web nous semblait incontournable. La concurrence est assez forte dans notre profession. Il y a moins de chantiers. Nous devons étendre notre clientèle, conquérir de nouveaux clients.* »
Après le prédiagnostic, Maryse Loisy suit les demi-journées individuelles et collectives. « *Je suis très satisfaite de l'accompagnement. Ce qui me paraissait insurmontable ne l'est pas en réalité. La formation m'a rassurée. Dans la jungle des prestataires qui se présentent à nous, on ne sait pas ceux qui sont sérieux.* » Le site de la SARL en cours de construction devrait être en ligne début 2015*. « *En formation, nous avons fait le tour des sites créés par les entreprises dans le groupe. Pour élaborer notre projet, nous avons décrit notre activité, notre savoir-faire par du texte et des photos. Avec des moyens simples, on arrive à faire un site qui correspond à nos clients. Nous avons reçu des conseils sur le référencement. Si on n'est pas visible, ça ne sert à rien. Nous avons aussi vu les outils gratuits qui permettent de réaliser des tâches quotidiennes facilement : envoyer un document, organiser des rendez-vous à distance, partager des fichiers…* »

**Site en cours de construction*

Formation continue

Le brevet de maîtrise Pâtisserie, un accélérateur de carrière

Quelle recette pour atteindre un niveau d'excellence dans la profession de pâtissier ? Le brevet de maîtrise, une porte d'entrée pour prendre des responsabilités, former des apprentis, créer une entreprise.

Organisation

- **Le public visé est celui des professionnels (chefs d'entreprise pâtissier, ouvrier pâtissier, formateur en pâtisserie, etc.).**
- **La formation est organisée par module à raison de 147 heures d'octobre 2014 à mai 2015 sur 18 jours.**
- **Cette formation fait appel à des formateurs expérimentés dont les Meilleurs Ouvriers de France et des Champions du monde.**

Lieu de la formation

CFA du CECOF
52 avenue de la Libération
01500 Ambérieu-en-Bugey

Une validation en sept modules

La formation s'articule autour de six modules généraux communs à tous les métiers et un module professionnel.
Ces modules sont les suivants : Entrepreneuriat (49 heures), Commercial (56 heures), Gestion économique et financière (84 heures), Gestion des ressources humaines (42 heures), Formation et accompagnement du jeune (56 heures), Communiquer à l'international/Anglais (42 heures). Le module professionnel dispose d'un nombre d'heures spécifique au métier.
Les cours se déroulent sur deux à trois années scolaires à raison d'une journée par semaine (lundi) en règle générale.
La validation se fait par modules, aux sessions d'examen de janvier à juin.
Le brevet de maîtrise est délivré après obtention de l'ensemble des modules.

C'est une formation validée par un titre reconnu et homologué de niveau III (bac+2), comme un BTS, un DUT ou un DEUG. Le brevet de maîtrise, titre national, repose sur une double qualification : celle de professionnel hautement qualifié dans son métier et celle de chef d'entreprise artisanale. Il est accessible par la formation initiale, la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience.
« *À la CMA01, nous avons mis en place les modules coiffure et pâtisserie dans le cadre de la formation Brevet de maîtrise niveau III* », explique Françoise Galland, directrice du service formation.
Si le brevet de maîtrise pâtisserie sanctionne un savoir-faire très recherché dans l'artisanat et dans l'industrie agroalimentaire, c'est que cet art-là ne s'improvise pas. D'abord parce que les techniques évoluent rapidement et ensuite parce qu'il s'agit d'être original, innovant et diversifié dans la conception et la réalisation de ses confiseries, chocolats et délices divers. Sans parler de la gestion des moyens et des stocks qui s'inscrit dans un cadre d'hygiène strict régi par la législation professionnelle.
« *Cette formation,* souligne Françoise Galland, *mise en place sur un plan régional et encadrée par des intervenants de haut niveau, représente un vrai accélérateur de carrière. Elle permet non seulement d'acquérir des compétences techniques professionnelles approfondies mais également des compétences managériales et entrepreneuriales propres à la création, la reprise ou le développement d'une entreprise. Elle offre des débouchés aussi bien en France qu'à l'international en tant qu'ouvrier pâtissier qualifié, artisan pâtissier chef d'entreprise, chef de production, formateur pâtissier et technico-commercial au service des entreprises du secteur* ».

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

▶Pascal Cuisant
▶Tél. 04 74 47 49 11
▶p.cuisant@cma-ain.fr

▶Florence Femelat
▶Tél. 04 74 47 49 08
▶f.femelat@cma-ain.fr

Une formation protéiforme

La réussite parfaite d'une pâtisserie apporte la fierté à celle ou celui qui l'a préparée. Meilleurs Ouvriers de France et Champions du monde mettent la main à la pâte de la formation pour communiquer cette perfection à leurs stagiaires.

Gaëtan Paris, Meilleur Ouvrier de France boulanger

Un art de la croustillance

Formateur indépendant, Gaëtan Paris accompagne régulièrement des stagiaires investis dans leur volonté de perfectionnement professionnel : « *Les gens inscrits dans cette démarche sont souvent très ouverts et curieux. J'interviens auprès des artisans, soit directement auprès des entreprises, soit dans différentes écoles à l'échelon national.*

À l'échelle du brevet de maîtrise, le programme impose la réalisation d'une gamme de viennoiseries sur la base d'une pâte à brioche et d'une pâte à croissant. À partir de là, tout se joue dans un équilibre entre technicité, inventivité et doigté.

Au niveau du brevet de maîtrise, il est clair qu'il s'agit de dépasser la viennoiserie classique, type croissant au chocolat, au profit d'une viennoiserie haut de gamme. Quand ils mettent la main à ces deux pâtes, les stagiaires sont par exemple appelés à confectionner un chausson au citron, une brioche ananas-coco-framboise, une brioche fondante au chocolat… pour ne citer que quelques exemples de pâtisseries à *croquer pour le petit déjeuner ou lors d'un instant gourmand.*

La haute qualité des produits va de pair avec un visuel appétant, un goût des ingrédients équilibré et un feuilletage aéré, tout en croustillance. »

Patrick Casula, Champion du monde

Tous les plaisirs du sucre

Le sucre d'art, vous connaissez ? C'est un des terrains d'expression favoris de Patrick Casula, Champion du monde, formateur indépendant, qui transmet volontiers son expérience à ses stagiaires. Au programme : travail artistique, glacerie, chocolaterie, pâtisserie, entremets. Un énoncé qui n'évoque pas vraiment tous les plaisirs du sucre.

« *J'ai déjà réalisé deux interventions au titre du brevet de maîtrise. Dans un premier temps pour préparer le pastillage, ces éléments de décor en sucre dur, et le sucre artistique,* plus *malléable, destiné à être modelé et soufflé comme du verre pour acquérir – à 170 degrés – la forme d'une fleur, d'un poisson, d'une pomme, d'un oiseau. Ce sucre est qualifié d' « artistique » parce qu'il crée une ambiance. Le chocolat est quant à lui cristallisé, moulé pour être sculpté, façonné sur la base des techniques prévues dans le cadre du brevet.*

Dans un deuxième temps, j'interviens pour concrétiser le travail préparatoire précédent.

Les compositions artistiques feront l'objet de deux autres séances en janvier et février. D'autres stages porteront sur le croquembouche, le chocolat, la pièce montée et toutes les élégances de présentation qui vont avec. »

Lionel Guillemaud

Ludovic Delaye

Lionel Guillemaud, Ludovic Delaye, formateurs CECOF

S'immerger dans la pratique

« *Le CFA d'Ambérieu-en-Bugey propose la filière pâtisserie du début à la fin de la formation, c'est-à-dire du CAP Pâtissier, Mention Complémentaire Pâtisserie glacier chocolatier au brevet de maîtrise, en passant par le CAP Chocolatier et le brevet technique des métiers. Nous sommes deux à intervenir sur le brevet de maîtrise Pâtisserie au sein d'une équipe de quatre formateurs avec Julien Ponthus et David Morel.*

En matière de formation et d'évolution professionnelle, la première clé de la réussite c'est le travail. Cela étant, les stages sont indispensables pour s'immerger dans la pratique. Si le CFA fait appel à des intervenants extérieurs comme les Meilleurs Ouvriers de France ou des Champions du monde, c'est parce qu'il est important de se tenir au courant des nouvelles techniques, des nouveaux assemblages de parfums et de textures, de nouvelles préoccupations comme les allergies, le diabète… et tout simplement de se confronter à la richesse des pratiques personnalisées. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons nous-mêmes suivi des formations dans des écoles professionnelles sur les thèmes des entremets, bûches, petits gâteaux modernes, sucre, croquembouche, fiches recettes, assemblage, finitions… Il est prévu que nous intervenions en mars sur les entremets et petits gâteaux. »

Forum création-reprise

Un rendez-vous annuel incontournable

Le dernier forum « Osez l'entreprise » du 17 novembre a connu une belle affluence. À l'évidence, la crise n'a pas tari la dynamique de création et de reprise d'entreprise.

C'est un rendez-vous annuel incontournable. Dans le cadre de la Semaine régionale de la création reprise d'entreprises, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, avec le soutien du Conseil général et de la Maaf, ont organisé un forum intitulé « Osez l'entreprise ». Dans un lieu unique, les experts de la création-reprise se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour les informer, les orienter, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.

Quelles sont les tendances de l'édition 2014 ?

Nathalie Geoffray, conseiller transmission des entreprises, explique que « *le forum rime désormais plus avec création-reprise qu'avec transmission-reprise* », le terme d'origine. On observe essentiellement des projets de création et quelques projets de reprise. La transmission s'opère, elle, au cas par cas, tout au long de l'année. Les candidats n'attendent pas ce forum pour se déplacer, ils préfèrent un rendez-vous individuel dans un cadre plus confidentiel.

Qu'est-ce qui explique cette évolution ?

Elle tient aux nouveaux dispositifs d'auto-entreprise et de micro-entreprises qui rendent la création plus facile. Mais celle-ci, au-delà de cette facilité, reste un vrai projet d'entreprise individuelle. Ces créateurs d'entreprise attendent des réponses précises à leurs questions. Le forum leur permet de rencontrer gratuitement des professionnels.

Ce type de rencontre est important ?

La parole de l'expert est toujours mieux entendue. Et sans cette initiative, les créateurs ou les repreneurs n'iraient pas forcément pousser la porte d'un expert dès le début de leur projet. C'est important pour comprendre le rôle des acteurs que l'on est appelé à rencontrer, c'est important aussi pour être conseillé tout au long du processus de démarrage ou de reprise, pour bénéficier de compétences spécifiques, notamment relatives au financement, à l'évaluation et au pilotage de l'entreprise…

Comment ça se passe concrètement ?

Le forum est un terrain privilégié pour la consultation individuelle. Les rendez-vous durent une vingtaine de minutes. Ils permettent d'échanger autour d'un projet et ainsi d'élargir son réseau de conseils en entreprise.

Comment se présente la problématique de la reprise aujourd'hui ?

En marge du forum et pendant toute l'année, nous nous efforçons de mettre en relation les chefs d'entreprise qui cherchent à vendre avec ceux qui cherchent à racheter. En résumé, de faire coller offre et demande.

Il y a beaucoup d'affectif dans l'acte de se séparer de son entreprise. Cela étant, on note aujourd'hui un savoir-faire technique dans les entreprises artisanales et un savoir-faire plus généraliste chez les porteurs de projets. Aujourd'hui, les porteurs de projets peuvent avoir des profils différents et peuvent être issus d'une reconversion professionnelle, d'où l'intérêt d'une reprise pour pouvoir s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire d'une entreprise qui a déjà fait ses preuves.

Comment ça se passe au niveau de la CMA ?

Nous diffusons bien sûr des annonces. Nous accompagnons le repreneur comme un créateur, il a les mêmes obligations. Nous lui proposons une matinée d'information préalable avec la possibilité d'un rendez-vous individuel ainsi qu'un stage préalable à l'installation spécifique pour les repreneurs. En cours d'année, il aura aussi accès s'il le souhaite à une rencontre « cédants-repreneurs » avec des experts…

▶Nathalie GEOFFRAY
▶Tél. 04 74 47 49 40
▶n.geoffray@cma-ain.fr

MAAF PRO
l'ain Conseil général

Des experts main dans la main

Tous les experts présents au Forum création-reprise du 17 novembre ont dit travailler « ensemble » à sécuriser les nouveaux entrepreneurs. Ce principe d'« efficacité » du forum signe aussi son originalité.

Patrice Spinosi, directeur régional de la Banque populaire

« La solidité financière de l'entreprise ainsi que celle du créateur et du repreneur font l'objet d'une étude attentive de la banque au regard des capacités d'auto-financement de la première et de l'apport personnel du second mais nous nous efforçons aussi de sensibiliser psychologiquement les " candidats ". Comment ? D'abord, sur la charge de travail du créateur-repreneur. Bien souvent, c'est lui qui va s'occuper de la gestion administrative de son entreprise, à la maison, en dehors des horaires sur le terrain. Nous insistons sur le fait que si l'ex-salarié va changer de monde en devenant chef d'entreprise, il lui faut rester pragmatique, avertir par exemple son entourage que les choses ne seront sans doute pas roses tous les jours en termes de sacrifices financiers et de vie de famille. »

Alexandre Léonetti, Centre Ain Initiative

« Nous intervenons, en partenariat étroit avec les banques, au stade du coup de pouce financier qui va donner l'impulsion aux créateurs d'entreprise. Pour cela, leur projet doit être encadré par la banque. C'est, en fait, un coup de pouce à plusieurs détentes puisqu'il englobe l'aide au montage de la structure financière, un prêt à taux zéro et notre garantie. Ce complément bancaire est une manière de partage de risque avec la banque. Ce partenariat est aussi, pour cette dernière, le gage d'une étude solide. La première étape passée, nous suivons le développement des entreprises sur cinq ans. Avec un taux de réussite de 88 % sur trois ans. »

Un éventail d'experts

Avocat, expert-comptable, notaire, banquiers, RSI, plateformes d'initiatives locales, assureur, chambres consulaires… Tous ont été présents pour répondre aux questions en entretien individuel, qu'elles soient d'ordre juridique, fiscale, financière, sociale…

Le forum proposait également deux ateliers thématiques .

- Faites évoluer votre auto-entreprise
- Les aides à lacréation reprise d'entreprise.

Cécile Baron-Lascar, Maaf assurances

« Le forum de la création et reprise d'entreprise est un moment fort dans la relation que nous menons auprès des professionnels en création. Nous nous inscrivons dans l'accompagnement des apporteurs de projets afin de les informer des obligations en matières d'assurances professionnelles (responsabilité civile, décennale pour le bâtiment), de la nécessité de protéger leur biens (assurance des locaux, du matériel) et de se protéger en cas d'accident, de maladie (assurance perte de revenu, garantie décès…»).

Thierry Dupuis, Réseau Entreprendre Ain et Val de Saône

« À l'opposé de Centre Ain Initiative, mais en parfaite complémentarité, nous nous occupons des créateurs repreneurs qui vont créer ou reprendre des PME au potentiel d'emplois assez rapide. Nous sommes plutôt sur des gros projets dont le financement est en général relativement élevé. Certains créateurs ont surtout pas mal d'idées mais leur projet demande à être mûri et réfléchi. Nous les aidons dans cette démarche et leur accordons un prêt si ce projet nous paraît viable. »

Isabelle Montjaux, Ordre des experts-comptables

« L'ordre des experts-comptables est présent pour accompagner et sécuriser la démarche de l'auto-entrepreneur dont le statut a été tellement vulgarisé que sa simplicité apparente peut laisser penser qu'il ne présente pas de risque particulier. Sur le forum, nous nous faisons un peu l'avocat du diable. Notamment sur la maîtrise du montant des charges, une question souvent mal prise en compte. Du coup, il peut apparaître à certains, au regard des études de faisabilité et d'optimisation fiscale, que ce mécanisme simple ne leur est pas forcément adapté. »

Maître Pierre-Emmanuel Thivend, Ordre des avocats

« Chaque créateur est unique par son histoire, par son parcours professionnel, par son financement et son projet. Le choix de son futur statut dépend d'un certain nombre de critères à étudier avec son avocat. Concernant le statut d'auto-entrepreneur, il faut savoir que le créateur engage tous ses biens personnels par rapport à ses dettes professionnelles. L'auto-entreprise dispose en effet d'un statut fiscal et social mais pas juridique. Or, dans le contexte économique d'aujourd'hui, il n'est pas nécessaire d'être un mauvais gestionnaire pour se retrouver en dépôt de bilan. Le statut de société est plus protecteur. Ce n'est plus le créateur qui engage la dette professionnelle. »

L'évolution des métiers de l'automobile

Le recyclage automobile

Valérie Jacquet, déléguée du CNPA

Changer l'image de la profession

Valérie Jacquet passe beaucoup de temps au téléphone avec le siège du CNPA, le Conseil national de la profession automobile qu'elle représente dans l'Ain. C'est une militante : puisque les dispositifs légaux existent, il faut les faire respecter par une action syndicale vigoureuse. C'est aussi une battante : puisque les élus et les particuliers ignorent souvent la loi sur le recyclage des VHU (véhicules hors d'usage), il faut leur expliquer.

Madame la déléguée est donc très pointilleuse sur les entreprises agréées dans l'Ain par les services de l'État. Elle tient à jour un tableau détaillé qui prouve qu'elle a à cœur cet engagement syndical qui lui vaut de siéger au bureau national du CNPA.

Elle sait aussi dénoncer avec vigueur les ferrailleurs, auto-entrepreneurs et autres mécaniciens au noir ou du dimanche qui profitent encore des failles de la filière pour récupérer des véhicules sans libérer le propriétaire de ses obligations légales, qui récupèrent des pièces et les revendent sur Internet, qui polluent allègrement. Économiquement, c'est une atteinte à une activité qui doit se rentabiliser dans le secteur difficile du recyclage ; réglementairement, c'est en totale infraction aux lois sur la sécurité des biens et des personnes, sur le droit du travail, sur la traçabilité, sur l'environnement.

Démolition Auto Jacquet s'applique à elle-même ce que la CNPA recommande à la profession et ce que sa déléguée défend dans l'Ain. En se heurtant parfois à beaucoup d'incompréhension. Pour elle, il faut être irréprochable, y compris quand une tasse de café traîne dans le stock. Comme patronne, elle veut que l'entreprise prospère, ne serait-ce que pour payer salaires et investissements. Comme déléguée syndicale, elle prône les certifications et le respect des engagements, surtout lorsqu'elle accueille des collègues qui savent que son centre VHU agréé se veut exemplaire.

Elle tient avant tout à changer l'image d'une profession de " casseur " qui a toujours été à la marge, prouver qu'elle occupe désormais sa place dans la filière automobile en assumant ses responsabilités environnementales et citoyennes.

Dans la profession, Démolition Auto Jacquet est citée en exemple. Valérie accueille souvent des visiteurs, comme ces collègues antillais rencontrés au salon Pollutec de Lyon.

Garage Bevand à Martignat

La voiture est devenue un ordinateur

« *Nous sommes spécialisés dans le mouton à cinq pattes. On vient nous voir souvent en désespoir de cause, lorsque tout le monde a mis son grain de sel dans le véhicule. Nous sommes en queue de peloton, quand les gens n'ont plus de sou.* » Dans le Haut-Bugey, le garage Bevand a une belle réputation de technicité, que le père, Yves, et le fils, François, arborent sur le tee-shirt maison. Il y a donc les clients fidèles du secteur, ceux qui font un peu partie de la famille, et les " ponctuels " qui viennent de la vallée et au-delà. « *Pour nous, servir la clientèle, c'est comme du partenariat.* » Y compris le samedi matin lorsqu'on vient frapper à la porte de la cuisine familiale : Yves fait la moitié du chemin et son fournisseur burgien de pièces de rechange, l'autre. Le client pourra partir en week–end tranquille !

Gérer son temps

Chez les Bevand, le diagnostic est un art qui repose sur trois principes : « *Un support technique, souvent des notices et parfois Internet un outil qui analyse la voiture et une compétence* » qui laissent place à la déduction ou à l'intuition. « *La gestion moteur, la climatisation, l'électronique, tout cela est devenu très compliqué. Il faut comprendre que la voiture est devenue un ordinateur.* » L'objectif est bien sûr de passer le moins de temps possible pour résoudre ces différentes énigmes : « *Comme nous vendons des heures, nous avons appris à gérer notre temps et les statistiques qu'établit mon épouse sont précieuses pour les analyses de rentabilité.* »

La suite est assurée

Début janvier, le garage Bevand fêtera ses trente ans. « *On a commencé dans cette partie-là de l'atelier. Après, on a agrandi.* » Le bureau de réception des clients est lumineux et agréable. L'atelier est propre comme un sou neuf et soigneusement rangé. À 55 ans, Yves n'en est pas encore à vouloir poser le bleu. Il a un garage réputé, une bonne clientèle, une équipe compétente, des engagements syndicaux… et un souci de moins que beaucoup d'autres : son fils prendra la suite. « *C'est lui qui a choisi ; moi, j'ai plutôt freiné. Il s'est formé sérieusement et il est maintenant capable de gérer la maison.* »

Le beau principe de redevabilité

Yves Bevand siège au bureau fédéral de la FNAA (Fédération nationale de l'artisanat automobile) en compagnie de René Rigaud dont le prestige ne faiblit pas. Il est un des neuf à prendre des décisions importantes pour une profession aux branches très diverses. Au quotidien, il se connecte après l'atelier pour des réunions de bureau en vidéoconférence, pour traiter ses mails, pour dépanner les adhérents de l'Ain (et d'ailleurs !).

Certaines semaines, il part deux jours à Paris pour changer d'horizon tout en restant dans les dossiers qui préoccupent la profession. « *Là-bas, on voit les choses sous un autre angle. Ça me prend beaucoup de temps, mais ça m'ouvre l'esprit. Au début, c'était panique à bord. Depuis, j'ai appris à participer aux discussions et aux décisions d'équipe.* »

Les Bevand ont un sacro-saint principe : rendre comme ils ont reçu. Ça vaut dans la vie associative de Martignat comme dans l'engagement syndical : « *Dès le début, on a voulu adhérer à une organisation professionnelle. Elle nous a beaucoup apporté. Mon engagement d'aujourd'hui au niveau régional et national est un juste retour des choses.* »

Diversité des métiers (la carrosserie ou les stations-service, le commerce ou la réparation), pluralité des missions (on peut discuter avec les pouvoirs publics ou négocier avec les équipementiers), primauté des valeurs (la fédération est très attentive aux petites structures et aux adhérents en difficulté face à la montée des contentieux et à la baisse des activités) : Yves Bevand s'inscrit tout à fait dans les valeurs de sa fédération. Il sera candidat à sa succession l'an prochain, lors du renouvellement triennal.

Santé

La complémentaire santé

La complémentaire santé est une garantie complémentaire au régime général de la Sécurité sociale, en matière de frais de santé.

À compter du 1er janvier 2016, l'ensemble des salariés devront pouvoir bénéficier d'une couverture santé complémentaire au titre de leur activité professionnelle, quels que soient les effectifs ou la forme sociale de l'entreprise qui les emploie (loi n°2013-504 du 14 juin 2013, art. 1er).

Modalités de mise en œuvre de l'obligation

Dans les secteurs dépourvus de complémentaire santé le 1er juin 2013, une négociation collective doit être engagée sur le sujet afin d'aboutir à un accord :

- au niveau de la branche, entre les partenaires sociaux ;
- au niveau de l'entreprise, à l'initiative de l'employeur, en l'absence d'accord de branche le 1/07/2014. Cette exigence ne s'applique toutefois que dans les entreprises où a été désigné un délégué syndical.

Les prestations proposées

La nature des prestations et garanties proposées dépend de la négociation à laquelle aura donné lieu l'institution d'une complémentaire santé dans l'entreprise ou dans la branche dont elle relève. Cependant, en toute hypothèse, un niveau minimal de garantie, précisé par le décret n°2014-1025 du 8 septembre 2014, doit être respecté. En particulier, la couverture complémentaire doit prendre en charge :

- l'intégralité du ticket modérateur sur les consultations,
- le forfait journalier hospitalier,
- les frais dentaires à hauteur de 25 % en plus des tarifs de responsabilité,
- les frais d'optique de manière forfaitaire par période de 2 ans, (100 € pour une correction simple ; 150 € pour une correction mixte ; 200 € pour une correction complexe).

Sauf situations particulières (employeurs multiples ou salariés à temps très partiel), la participation de l'employeur représente au moins 50 % de la cotisation due.

Le choix de l'organisme prestataire

Chaque entreprise conserve la faculté d'opter pour l'organisme prestataire de son choix, sous réserve des clauses de désignation instituées dans le cadre d'accords de branche conclus avant le 13 juin 2013 (cf. Décision n°2013-672 DC du 13 juin 2013).

Portabilité de la complémentaire santé

La cessation du contrat de travail, non consécutive à une faute lourde et ouvrant droit au bénéfice de l'assurance chômage (à l'exception donc de la démission), donne lieu au maintien automatique* et gratuit de la complémentaire santé au bénéfice des salariés garantis collectivement « *contre le risque décès, les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité ou les risques d'incapacité de travail ou d'invalidité* » (article L.911-8 du code de la sécurité sociale).
Ce maintien intervient pendant une durée égale à la période d'indemnisation du chômage, dans la limite de la durée du dernier contrat de travail, sans pouvoir excéder 12 mois.

** Le salarié doit toutefois justifier de ses droits à l'assurance chômage auprès de l'organisme assureur « à l'ouverture et au cours de la période de maintien des garanties ».*

Cas de dispense d'adhésion

Une dispense d'adhésion à la complémentaire santé demeure possible, si l'acte juridique qui l'institue (ex : accord de branche ou d'entreprise) l'autorise, à l'égard des salariés :

- en CDD de moins d'un an ou en apprentissage ;
- à temps partiel ou en apprentissage, lorsque la cotisation est au moins égale à 10 % du salaire ;
- en CDD d'au moins un an ou en apprentissage ;
- en justifiant d'une prise en charge par une complémentaire souscrite ailleurs ;
- déjà bénéficiaires d'une complémentaire santé obligatoire, comme ayants-droits (conjoint, enfant…) en justifiant de cette prise en charge chaque année ;
- déjà présents dans l'entreprise lors de la mise en œuvre de la complémentaire, en justifiant d'une prise en charge par une complémentaire souscrite ailleurs (seulement jusqu'à l'échéance de cette complémentaire), bénéficiaires de la CMUC, ou de l'ACS, en justifiant de cette situation.

En toute hypothèse, la dispense ne peut être accordée que sur demande expresse du salarié.

▶Frédéric PUIG
▶Tél. 04 74 47 49 05
▶f.puig@cma-ain.fr

La Déclaration sociale nominative

La Déclaration sociale nominative (DSN), une mesure de simplification administrative pour les entreprises

La « déclaration sociale nominative » (DSN) est une déclaration mensuelle qui peut être utilisée à titre facultatif depuis le 1er janvier 2013. Elle deviendra obligatoire pour tous les employeurs au 1er janvier 2016 (article 35 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, codifié à l'article. L. 133-5-3 du code de la sécurité sociale).
La DSN a pour objectif de remplacer en 2016 l'ensemble des déclarations périodiques ou événementielles adressées par les employeurs ou tiers déclarants aux organismes de protection sociale ainsi que des formalités administratives à vocation statistique.
Dans sa première phase de lancement, seules quatre déclarations étaient concernées : attestations de salaires pour les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) maladie et maternité, déclaration mensuelle de mouvement de main-d'œuvre, attestation d'assurance chômage en fin de contrat, enquête trimestrielle de mouvement de main-d'œuvre.
Un nouveau décret n°2014-1371 du 17 novembre 2014 relatif à la phase 2 de la DSN (débutant en février 2015, cf. calendrier de mise en œuvre de la DSN) a été publié au Journal Officiel du 18 novembre. Il précise différents points de procédure et ajoute de nouvelles déclarations auxquelles la DSN se substitue : attestations de salaires pour l'assurance maladie au titre des accidents et des maladies d'origine professionnelle, relevé mensuel des contrats de travail temporaire, bordereau récapitulatif des cotisations et contributions sociales… Le décret modifie également le mécanisme de cette déclaration.
N'attendez pas le dernier moment et bénéficiez dès maintenant des avantages de la DSN !

Pour en savoir plus sur la DSN
www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/00831.html

& RÉGLEMENTATION SOCIALE JURIDIQUE

CESSION D'ENTREPRISE
MODALITÉ D'INFORMATION DES SALARIÉS

Le décret 2014-1254 du 28 octobre 2014 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire fixe les modalités de l'information des salariés de tout projet de cession de leur entreprise.
Information rendue obligatoire dans les petites et moyennes entreprises à compter du 1er novembre 2014, en vue de faciliter une reprise de l'entreprise par ses salariés.
L'information des salariés est imposée pour toute cession de fonds de commerce. Lorsque l'activité d'achat et de revente est prépondérante chez un artisan, celui-ci est juridiquement également commerçant. Son fonds est donc un fonds de commerce et il est alors soumis à l'ensemble des règles relatives à la cession du fonds de commerce et donc au droit à l'information préalable des salariés.
En conséquence et dans l'hypothèse d'une cession à intervenir, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre conseil habituel.

VOUS ET L'ADMINISTRATION
APPLICATION DU NOUVEAU PRINCIPE «LE SILENCE VAUT ACCEPTATION»

La loi du 12 novembre 2013 visant à simplifier les relations entre les citoyens et l'administration prévoit que *« le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation »,* sauf dérogations expresses.
Ce principe entre en vigueur le 12 novembre 2014 pour les actes relevant de la compétence des administrations de l'État ou des établissements publics administratifs, et le 12 novembre 2015 pour les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.
Ce principe peut toutefois être écarté lorsqu'une acceptation implicite ne serait pas compatible avec le respect des engagements internationaux et européens de la France, la protection de la sécurité nationale, la protection des libertés et des principes à valeur constitutionnelle et la sauvegarde de l'ordre public.
Différents décrets publiés au Journal officiel du 1er novembre 2014 précisent la liste des procédures pour lesquelles le silence de l'administration continuera de valoir décision de rejet.

Source : Journal officiel du 1er novembre 2014

COMPTABILITÉ
OPTION DE CONFIDENTIALITÉ DES COMPTES

Les « micro-entreprises commerciales » ont la possibilité de demander que leurs comptes annuels, déposés au greffe du tribunal de commerce, ne soient pas rendus publics.
Dans ce cas, seules les administrations, les autorités judiciaires ou la Banque de France ont accès à ces comptes.
L'entreprise qui souhaite bénéficier de cette option doit, lors du dépôt des comptes annuels, y joindre une déclaration de confidentialité.
Dans ce cas, le greffier du tribunal de commerce informe les tiers de cette déclaration de confidentialité par le biais d'une phrase ajoutée dans l'avis inséré au BODACC et délivre à la société dépositaire un certificat attestant que les comptes annuels ont été déposés mais qu'ils ne sont pas communicables aux tiers.
Source : décret n° 2014-1189 et arrêté du 15 octobre 2014, Journal officiel du 17 octobre 2014

ASSURANCE

MENTION DE L'ASSURANCE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE SUR LES FACTURES ET LES DEVIS DES ARTISANS

Les entreprises artisanales (y compris les auto-entrepreneurs exerçant une activité artisanale) pour lesquelles une assurance professionnelle (assurance décennale) est obligatoire, ce qui est le cas pour les professionnels du bâtiment, doivent dorénavant mentionner sur leurs devis et leurs factures :

- l'assurance souscrite au titre de leur activité,
- les coordonnées de l'assureur ou du garant,
- la couverture géographique du contrat ou de la garantie.

Cette obligation concerne également les professionnels du bâtiment étrangers, qui doivent pouvoir justifier que leur garantie couvre la responsabilité décennale selon la loi française pour les contrats exécutés en France.

Malgré les mentions portées sur les devis et factures, les clients peuvent toujours par précaution exiger, au moment de la signature du contrat, une attestation d'assurance valable à l'ouverture du chantier.

Article 22-2 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 modifiée

CONTRAT DE TRAVAIL

RUPTURE CONVENTIONNELLE : NOUVEAUX ÉLÉMENTS

La rupture conventionnelle permet à un employeur et son salarié de mettre fin d'un commun accord au contrat de travail à durée indéterminée (CDI) qui les lie, sans avoir à se justifier.

Une procédure spécifique doit toutefois être respectée et la rupture doit être homologuée par l'administration du travail.

À cet égard, deux arrêts rendus par la Chambre sociale de la Cour de cassation sont venus apporter quelques précisions, en soulignant que :

- l'employeur n'a pas l'obligation d'informer son salarié quant aux possibilités d'assistance dont celui-ci dispose au cours de l'entretien préparatoire à la rupture conventionnelle (arrêt n°13-21207 du 19/11/2014) ;
- l'accord de rupture conventionnelle peut être conclu, sans délai particulier, dès la fin de l'entretien préparatoire à la rupture conventionnelle (arrêt n°13-21979 du 19/11/2014).

STAGES

CE QUI A CHANGÉ AU 1ER DÉCEMBRE 2014

Dans le prolongement de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, tendant *« au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires »* (cf. newsletter du mois de juin 2014), un décret d'application, paru au Journal Officiel du 30 novembre dernier, a notamment eu pour effet de revaloriser le montant de la gratification obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. Fixée jusqu'au 1er décembre 2014 à 12,5 % du plafond horaire de sécurité sociale (soit en 2014, 436,05 €/mois pour un stage à temps plein), cette indemnité passera :

- pour les conventions signées à compter du 1/12/2014, à 13,75 % du plafond horaire de sécurité sociale ;
- pour les conventions signées à compter du 1/09/2015, à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale.

Le décret rend obligatoire, pour les organismes d'accueil, la délivrance d'une attestation de stage aux élèves et étudiants, mentionnant la durée effective totale du stage ainsi que le montant total de la gratification versée au stagiaire, le cas échéant.

CONTRAT DE TRAVAIL

RAPPEL SUR L'OBLIGATION DE LOYAUTÉ

Indépendamment de toute clause dans le contrat de travail, l'obligation dite de loyauté interdit au salarié d'exercer, pendant la durée de la relation de travail, une activité risquant de concurrencer celle de son employeur sans avoir, au préalable, obtenu l'accord de celui-ci, que cette activité soit réalisée pour le compte d'une autre entreprise ou à titre indépendant.

Elle se distingue donc de la clause de non-concurrence, dont les effets s'exercent à l'issue du contrat seulement, ainsi que de la clause d'exclusivité qui s'oppose à toute situation de cumul d'activités (que celles-ci soient ou non concurrentes).

Les manquements à cette exigence sont considérés comme fautifs.

La Chambre de Métiers vous propose son offre de formation pour la rentrée 2015.

Vous avez besoin d'un conseil, vous souhaitez vous inscrire, contactez l'équipe formation

▶Florence FEMELAT
Inscription formation
▶04 74 47 49 08
▶f.femelat@cma-ain.fr

▶Jessie GIRAUD
Financement dela formation
▶04 74 47 49 57
▶j.giraud@cma-ain.fr

▶Danielle VAVRILLE
Informatique, commercial, RH...
▶04 74 47 49 09
▶d.vavrille@cma-ain.fr

▶Pascal CUISANT
Gestion, formations réglementaires...
▶04 74 47 49 11
▶p.cuisant@cma-ain.fr

Une partie de nos formations est décentralisée sur Bellignat et Saint-Vulbas.
Pour plus d'informations, contactez-nous !

Le Conseil de la Formation finance la formation des chefs d'entreprises inscrits au répertoire des métiers concernant la gestion et le développement de l'entreprise.

Conjoints d'artisans, la justification d'un statut est obligatoire pour pouvoir bénéficier des fonds pour le financement de la formation professionnelle.

Conseil de la Formation

ARTISANS, PENSEZ À VOUS FORMER

Isabelle Michon 04 72 44 15 63 - **Hanadi Alomar** 04 72 44 61 89 - **Josette Sedfi** 04 72 44 15 66
Pascale Blary 04 72 44 15 64 - **Conseil de la Formation** 119, Boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Courriel : confor@crm-rhonealpes.fr - Site : www.crm-rhonealpes.fr

Formations /	Durée	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DEVELOPPEMENT COMMERCIAL						
Documents commerciaux vendeurs	1 J			Lun 30		
P1 Stratégie commerciale	2 j	Ven 30/06				
P1 Développer sa clientèle	2 j			Ven 06/13		
P1 Négociation commerciale	2 j			Ven 20/27		
Valorisez votre espace de vente	2 j				Lun 27/04	
Répondre à un appel d'offres	2 j			Lun 02/09		
GESTION DU PERSONNEL						
L'essentiel en Ressources humaines	2 j		Ven 27/ 06			
Doc. unique prévention des risques	1 j			Ven 13		
P2 Conduire un entretien individuel	1 j	Ven 30				
P2 Obligations de l'employeur	1 j		Ven 06			
DEVELOPPEMENT PERSONNEL						
Solutions et préventions au stress	2 j	Lun 19/26				
P3 Valoriser son image	3 j		Lun 23/02/09			
P3 Mieux communiquer	2 j			Lun 16/23		
COMPTABILITE GESTION – Pages 8 & 9						
P4 Bilan, compte de résultat	2 j			Jeu 05/12		
P4 Coûts de revient	1 j			Jeu 19		
INFORMATIQUE						
P6 Découvrir la bureautique	2 j			Lun 16/23		
P6 Déc. Internet & la messagerie	1 j	Jeu 22		Lun 30		
P7 WORD Initiation	3 j	Ven 23/30/06			Lun 27/04/11	
P7 EXCEL Initiation	3 j		Ven 27 /06/13			
EXCEL Perfectionnement	2 j			Jeu 05/12		
P8 PUBLISHER	2 j	Lun 26/02				
P8 POWERPOINT	2 j		Lun 23/02			
INTERNET, INFOGRAPHIE, DAO						
OUTLOOK	2 j				Jeu 02/09	
Page professionnelle Facebook	1 j	Jeu 29				lun 11
P9 Créer son site Internet	7 j		lun 23/--02/09/16/23/30---/13			
P9 Visibilité du site	2 j			Ven 06/13	Lun 27/04	
Créer sa boutique en ligne	5 j	Lun 19/26/02/09/16				
Mise à jour du site	1 j			Jeu 05		
Google Sketchup	3 j			Ven 27/03/10		
FORMATIONS REGLEMENTAIRES						
Sécurité & hygiène alimentaire	2 j		Lun 16/23	Jeu 19/26	Lun 20/27	Jeu 21/28
Formations accessibilité	1 j		Voir page 12 et 11 de ce magazine			

Préparation aux examens de coiffeur

Marina Clair, Geneviève Bernard, Clémence Curnillon

L'association Coiffeur en France 01 a vu le jour au mois d'avril 2014 à l'initiative de la Fédération nationale de la coiffure.

Elle a pour rôle d'entraîner des candidats à des concours et défilés artistiques, de préparer aux examens, ou tout simplement d'organiser des rencontres entre professionnels pour le plaisir de progresser dans l'art de la coiffure.
Cinq coiffeuses et coiffeurs animent cette association : Geneviève Bernard (salon Marykev coiffure à Bourg-en-Bresse), Alexandre Poupon Fléchon (coiffeur à Bourg-en-Bresse), Thierry Gay (salon Loralex à Saint-Maurice-de-Rémens), Martine et Jean-Brice Rozier (coiffeurs à Bourg-en-Bresse).
Les entraînements ont lieu les mardis de, 19 h 30 à 22 h 30 dans les salles de coiffure du CECOF mises gracieusement à disposition.
20 jeunes adhèrent à l'association : 19 en formation au CECOF et 1 à l'école Dumonceau.
La dimanche 16 novembre 2014, 8 candidates de l'association ont participé au concours Beauté Sélection : 2 en chignon tresse prestige sans diplôme, 3 en tresse prestige avec diplôme, 3 en chignon zodiaque show.
Deux d'entre elles ont remporté une épreuve : Marina Clair, en 1re année CAP coiffure, en formation au CECOF et dans le salon Marykev à Bourg-en-Bresse, premier prix chignon tresse prestige : Clémence Curnillon, également en 1re année CAP, à l'école Dumonceau, deuxième prix chignon tressé (stagiaire dans le salon Marykev également).

Remise des prix au CECOF

Le CECOF organisait le lundi 17 novembre dernier la traditionnelle remise des prix aux apprentis diplômés en 2014. 488 apprentis se sont vus remettre leurs diplômes et les plus méritants parmi eux ont reçu un prix récompensant particulièrement leur travail et leurs résultats. Cette année encore, le taux de réussite aux examens de 81,60 % est remarquable.
En présence des représentants des chambres consulaires, de la municipalité d'Ambérieu-en-Bugey et des partenaires du CFA, cette cérémonie a mis à l'honneur les apprentis les plus méritants dans les différents domaines des métiers de bouche, restauration, vente et commerce, coiffure, fleuristerie, mécanique. Les jeunes en formation DIMA, sous statut scolaire, ont aussi été aussi récompensés pour l'obtention du CFG.
Des prix spéciaux ont été remis par les partenaires du CECOF aux apprentis qui se sont particulièrement distingués au cours de leur formation.
De nombreuses personnalités locales, départementales et régionales ainsi que les enseignants et le personnel administratif du CECOF étaient présents à cette cérémonie.

SOCAMA

N°1 du cautionnement mutuel en France

Au cœur des métiers de l'artisanat et du commerce

- Une dimension humaine parce que l'**HOMME** est au cœur du dispositif
- De la **créativité** pour écouter, comprendre et entreprendre
- De la **solidarité** parce que l'union fait la force de notre action
- La transmission pour **assurer l'avenir**

Contactez nous au : 0 820 337 500 (0,12 € TTC /mn)

NOUVEAU

Consultez notre site Internet Socama

www.bfc.socama.com

Et pour accompagner vos futurs projets, faites votre demande de financement en ligne.
Réponse sous 48h garantie.

SOCAMA

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

www.bpbfc.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE

BPBFC - Société Anonyme Coopérative à Capital Variable 542 820 352 RCS DIJON

ARTINOV
CONCOURS 2015

ARTINOV, LE CONCOURS DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Chefs d'entreprises,

- Vous avez conçu un produit particulièrement judicieux.
- Vous avez développé un procédé de production très performant.
- Votre entreprise est immatriculée au répertoire des métiers.

Alors nous vous invitons à présenter votre projet au concours de l'innovation ARTINOV 2015 de l'Ain. S'il est primé, il sera automatiquement présenté au concours ARTINOV Rhône-Alpes et affrontera les meilleurs projets de la région.

Si votre projet n'est pas finalisé, nous vous aiderons à mieux le développer pour une future présentation à ARTINOV

VOTRE CONTACT
Didier Lemaire
04 74 47 49 46
d.lemaire@cma-ain.fr

Les dossiers de candidature sont disponibles jusqu'au 1er juin 2015 sur simple demande à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et devront être retournés remplis avant le 1er juillet 2015 et en téléchargement sur notre site Internet à l'adresse suivante

www.cma-ain.fr

Salon des métiers d'art des Pays de l'Ain

Du 27 au 30 novembre 2014, s'est déroulé le premier Salon des métiers d'art des Pays de l'Ain à Divonne-les-Bains.

L'Association des métiers d'art de l'Ain compte parmi ses adhérents Jacques de Vialet, horlogeur, habitant Grilly dans le pays de Gex, qui nous a fait remarquer que nous ne menions aucune action dans cette région excentrée du département de l'Ain. Le projet de mettre en place ce salon a donc vu le jour.
Ce salon, organisé en collaboration avec l'association ARPADI (Art et patrimoine divonnais) et l'Office du tourisme de Divonne-les-Bains, a réuni 27 professionnels des métiers d'art du département et départements limitrophes.
Terre, pierre, bois, métal, textile, verre, métal et pierres précieuses, osier… Autant de matières différentes à apprivoiser au cours d'un long apprentissage et d'un long investissement personnel, afin d'aboutir à la création de pièces uniques ou à la restauration d'œuvres de notre patrimoine.
Des artisans produisant leurs œuvres avec rigueur, patience et passion y ont présenté leur remarquable travail.
Le caractère contemporain ou traditionnel du savoir-faire de ces métiers a été mis en valeur à travers ce salon qualitatif qui a rencontré un vif succès auprès du public gessien.

Taxe d'apprentissage

Paiement de la taxe d'apprentissage

Les dirigeants ont jusqu'au 1er mars 2015 pour régler la taxe d'apprentissage. Cette taxe finance le développement des premières formations technologiques et professionnelles. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées. La taxe d'apprentissage et celle de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) ont fusionné. À compter de 2015, le taux de la taxe est de 0,68 % de la masse salariale brute. Les chefs d'entreprise peuvent choisir une partie de l'affectation de cette taxe. La CMA accompagne chaque année de nombreux jeunes dans leur projet professionnel. Elle est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage. En lui versant votre taxe d'apprentissage, vous assurez la relève dans votre métier et dans tous les métiers de l'artisanat.

Déclarez en ligne depuis le site

www.cma-ain.fr

▶Conchita POMATHIOS
▶Tél. 04 74 47 49 50
▶c.pomathios@cma-ain.fr

GENDARMERIE NATIONALE

sécurité économique territoriale

Rhône-Alpes

Mise en garde

Les escroqueries ou tentatives d'escroqueries aux virements au préjudice des entreprises se multiplient depuis quelques mois.

Cas concrets

1/ Un escroc se faisant passer pour un employé de la banque contacte par téléphone l'assistante comptable d'une PME. Il l'informe qu'en raison d'une migration des serveurs de la banque, un test de transfert d'argent doit être effectué. Il est convenu de créer une facture fictive d'un montant de 479 181 euros, sans envoi de l'ordre de virement à la banque.

L'interlocuteur demande à l'assistante comptable de se connecter à un site Internet (qui s'avère être un site de prise en main des ordinateurs à distance). Enfin, toujours à la demande de son interlocuteur, l'employée adresse une télécopie afin de tester la ligne.

Quelques jours plus tard, la chef-comptable de la société s'aperçoit qu'un débit de 479 181 euros a été effectué sur un des comptes. En contactant la banque, elle apprend qu'un ordre de virement a bien été réalisé par la société et qu'une télécopie de validation a été transmise à la banque.

Le virement a été effectué vers un compte à l'étranger.

2/ Des escrocs approchent le comptable d'une société par téléphone et par mail, se faisant passer pour le PDG. Il prétexte une opération financière qui doit être tenue secrète. Afin de renforcer la crédibilité du subterfuge, un prétendu avocat d'affaires intervient. Deux virements sont finalement réalisés pour un préjudice de 451 337 euros, vers des pays étrangers.

Mesures préconisées

Les chefs d'entreprises doivent être rapidement informés de ces phénomènes afin de sensibiliser leur personnel et mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Il est conseillé de ne pas donner suite à des appels téléphoniques douteux et de ne pas ouvrir les mails suspects.

Toute tentative doit faire l'objet d'un signalement rapide à la brigade de gendarmerie la plus proche. Lors d'un appel téléphonique douteux, il est important de recueillir le plus d'informations possible qui peuvent être utiles à l'enquête (n° de téléphone de l'appelant, heure de l'appel, durée…).

Démarches à effectuer

Le chef d'entreprise prend contact avec le groupement de gendarmerie **par téléphone au 04 74 45 97 99.**

Deux nouveaux collaborateurs à la Chambre

Quentin Bolcato vient d'intégrer le service économique de la CMA, en tant que conseiller en développement d'entreprises, en remplacement de Corinne Martel qui avait quitté ce même poste avant l'été. Quentin arrive de la Région Centre, à proximité d'Orléans. Ce jeune homme de 24 ans a déjà travaillé auprès des entreprises artisanales puisqu'il a une expérience en Chambre de Métiers et qu'il a participé à l'animation d'une Plateforme d'initiative locale du côté de Tours. Ses missions dans l'Ain seront d'accompagner à la fois individuellement et collectivement les entreprises sur des thématiques telles que la gestion et la stratégie. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ces nouvelles expériences professionnelle.

▶Quentin BOLCATO
▶Tél. 04 74 47 49 45
▶q.bolcato@cma-ain.fr

En septembre 2013, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain a créé une mission pour mieux faire connaître son offre de services et aller à la rencontre des entreprises pour leur proposer accompagnements et formations correspondant à leurs besoins. Depuis octobre 2014, c'est Pauline Picquier qui assure cette fonction de chargée de relations entreprises après une expérience professionnelle de dix ans dans la vente de services aux entreprises. Agée de 30 ans, Pauline dispose d'une solide expérience en matière d'assurances et connaît bien le monde de l'entreprise artisanale.

▶Pauline PICQUIER
▶Tél. 04 74 47 49 03
▶p.picquier@cma-ain.fr

Salon Autrement

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain accompagne au salon Autrement, qui se déroule du 30 janvier au 2 février, à Ainterexpo (Bourg-en-Bresse), cinq entreprises du secteur du bâtiment et une entreprise de l'alimentaire. Les entreprises du bâtiment réaliseront des animations pour valoriser leurs savoir-faire auprès du public, en termes d'isolation ou de rénovation énergétique. Le stand Réparateurs de l'Ain sera lui aussi présent avec des démonstrations de professionnels de la réparation comme la cordonnerie, la couture ou la réparation informatique. N'hésitez pas à vous déplacer pour rencontrer ces entreprises sur ce salon.

▶Karine ROUCHON
▶Tél. 04 74 47 49 12
▶k.rouchon@cma-ain.fr

PROFESSIONNELS

ARTISANS
COMMERÇANTS
PROFESSIONS LIBÉRALES

PLUS QU'UNE BANQUE, CHOISISSEZ UN PARTENAIRE.

CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES

UN PRO MÉRITE UN PRO

Caisse d'Epargne Rhône Alpes - 384 006 029 RCS Lyon. 04/08.

NOUS LES PROS

ON VEUT UN ASSUREUR QUI S'ENGAGE

Les engagements de MAAF PRO

- **Vous apporter l'expertise d'un conseiller pro**
- **Vous faire gagner du temps**
- **Récompenser votre fidélité**
- **Vous simplifier la vie**
- **Vous écouter pour nous améliorer**

MAAF AU SERVICE DES PROS depuis 60 ANS

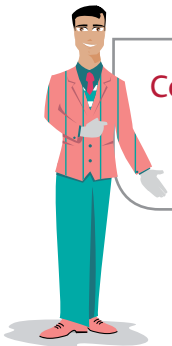

Pour en savoir plus

Contactez votre Conseiller MAAF PRO au

N°Cristal 0 969 328 328

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h
(appel non surtaxé + coût selon opérateur)

Connectez vous sur

www.maaf-pro.fr

MAAF PRO
la référence qualité pro

MAAF ASSURANCES SA - RCS NIORT 542 073 580 - 03/11 -
Crédits photos : Getty Images - Marc Romanelli, Serge Krouglikoff, Caroline Schiff, John Burke - Création :